|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HR-DS-2\_CI |
| Numéro de poste Sysper : | 388586 |
| Personne de contact :  Prise de fonctions souhaitée :  Durée initiale :  Lieu de détachement : | Attila LAJOS  4ième trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes HR. DS.2, l’unité responsable des enquêtes et des analyses au sein de la direction de la sécurité de la DG Ressources Humaines et Sécurité. Notre mission est de protéger le personnel, les biens et les informations de la Commission contre toutes sortes de menaces provenant d’acteurs hostiles actifs dans les domaines du renseignement, du terrorisme, de l’extrémisme violent et d’autres origines. L’unité est composée d’environ 45 membres (y compris des Experts Nationaux Détachés), répartis en trois secteurs qui se concentrent sur la lutte contre les menaces liées à la collecte de renseignements (CI), au terrorisme et à l’extrémisme (CT) et aux cyberattaques (CART). L’unité héberge également une équipe de renseignement d’origine sources ouvertes (SIOS).

L’unité est chargée de produire une multitude de produits d’analyse concernant les menaces décrites ci-dessus. En outre, elle mène toutes les enquêtes de sécurité dans les domaines de l’espionnage, du terrorisme et de l’extrémisme, et du cyber.

L’unité est également chargée de sensibiliser les membres du personnel, y compris les cabinets et les commissaires, aux menaces liées au CI, au Cyber et au CT.

Elle effectue le criblage de tous les membres du personnel de la Commission qui détiennent une nationalité non européenne. Enfin, l’unité effectue des tâches visant à prévenir les menaces décrites ci-dessus.

Cette unité est le point de contact de la Commission pour les services de sécurité et de renseignement des États membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste d’enquêteur/analyste dans le Secteur du Contre-espionnage (CI), composé de 14 collaborateurs. Le secteur identifie, analyse, évalue, enquête et surveille les menaces potentielles émanant des acteurs de la collecte de renseignements, tant au sein de l’UE que lors des missions dans des pays tiers. Régulièrement, le secteur mène des enquêtes de contre-espionnage en étroite collaboration avec les autorités compétentes des États membres de l’UE.

Nous sommes à la recherche d’un collègue dynamique qui, sous les instructions d’un fonctionnaire européen et au sein d’une équipe d’experts CI, devra effectuer les tâches suivantes :

- Recueillir, analyser et traiter les renseignements concernant les tentatives d’espionnage au sein de la Commission européenne ;

- Protéger le personnel, les informations et les biens de la Commission européenne contre l’activité des services de renseignement hostiles en mettant en œuvre la stratégie de contre-espionnage de la Commission européenne et en évaluant les menaces en matière de renseignement ;

- Fournir son expertise analytique et/ou opérationnelle en matière de contre-espionnage et sur les menaces pertinentes auxquelles l’Institution est confrontée. Rédiger des rapports d’enquête ;

- Mener des enquêtes de sécurité au sein de la Commission européenne en lien avec les tentatives de collecte de renseignements émanant d’adversaires hostiles étatiques ou non étatiques ;

- Sensibiliser le personnel de la Commission européenne aux menaces que représente l’espionnage, en délivrant soi-même des présentations dédiées aux personnels de la Commission européenne. Ces présentations sont données sur une base individuelle ou à des groupes de fonctionnaires européens ;

- Assurer et intensifier la liaison opérationnelle et les contacts de travail avec les services de sécurité et de renseignement des autres institutions européennes, des États membres, des pays tiers et des organisations internationales dans le domaine du contre-espionnage.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous sommes une équipe conviviale et dynamique, à la recherche d’un collègue motivé, pragmatique, responsable, discret et professionnel, avec un esprit d’équipe.

Le candidat retenu doit avoir une solide expérience comme enquêteur dans le domaine du CI ainsi que la capacité d’effectuer des tâches analytiques telle que l’évaluation des menaces à la sécurité.

Le poste requiert une solide expérience d’enquête et des capacités d’analyse, permettant au titulaire du poste d’effectuer des enquêtes préliminaires et approfondies sur la menace de l’espionnage et de rédiger les rapports d’enquête correspondants.

D’excellentes compétences en communication ainsi que la capacité d’écrire de manière claire, précise et de manière concise sont requises. L’aptitude à effectuer des recherches en sources ouvertes est considérée comme un plus.

Le candidat sélectionné doit avoir la capacité de travailler sous pression, d’être résilient. Il/elle doit avoir une attitude positive et doit être orienté vers les résultats, ouvert d’esprit et flexible, avec de bonnes compétences en matière d’organisation et de hiérarchisation.

La principale langue de travail de l’unité est l’anglais, pour lequel une maîtrise est requise, tant en termes de production écrite (notes et rapports) que de prestations orales (réunions avec des publics restreints ou larges). Une bonne connaissance du français est considérée comme un atout.

Le candidat doit déjà être titulaire d’une habilitation de sécurité valide jusqu’au niveau « SECRET UE/EU SECRET » soit, si cela n’est pas le cas, être prêt à se soumettre à la procédure de vérification de sécurité nationale pour être autorisé à exercer son activité.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux Experts Nationaux Détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD.

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel.

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera uniquement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)